

Mise à jour: 01/10/2010 21:05  
 Au près de l'opinion publique

## La banlieue conserve la cote

Diane Tremblay



S'il avait à déménager, un répondant sur deux opterait pour la banlieue (49,3 %). La ville remporte 27 % de la faveur populaire comparativement à 22 % pour le milieu rural.

« La banlieue, c'est un concept qui est né du meilleur des deux mondes. On y trouve la proximité du monde urbain, qui offre des activités, et le côté paisible et tranquille de la campagne », a expliqué M. Martin Dubé, président d'Axiome. En dépit des coûts engendrés par l'étalement urbain, la préférence va vers la maison individuelle et au petit lopin de terre, même s'il faut pour cela payer le gros prix.

« C'est ça, la réalité. Ça rentre directement en conflit avec les principes de développement durable dont on n'arrête pas d'entendre parler. On veut que les gens restent en ville et qu'ils habitent des condos. On veut les limiter, mais les gens résistent à ça », ne s'est pas gêné pour dire Me Daniel Bouchard, avocat associé de Lavery, qui était invité à participer, hier, à Québec, à un forum sur les enjeux d'avenir pour le développement des municipalités.



**La préférence va vers la maison individuelle et au petit lopin de terre, même s'il faut pour cela payer le gros prix.** © Les archives

Très peu de jeunes sont attirés par la campagne. Chez les 18 à 24 ans, moins de 4,6 % choisiraient cette option s'ils en avaient l'occasion. Une forte proportion de répondants reconnaît que la campagne est le milieu de vie idéal pour élever une famille, mais ils considèrent ces espaces comme étant trop loin pour y habiter.

### Le transport

Cette perception soulève toute l'importance du transport comme enjeu de développement futur. Parmi les répondants, 26 % ont identifié le transport parmi les services que doivent offrir les municipalités, après les loisirs (34 %).

Du côté des élus, qui ont été également interrogés durant cet exercice, le transport ne recueille qu'un maigre 5 % des priorités.

« Le problème du transport, c'est un problème majeur au Québec, et il va falloir que l'ensemble des élus se préoccupe de cette question-là. J'y vois quelque chose d'important », a ajouté M. Bouchard.

### Qui va payer?

La question qui se pose sur toutes les lèvres est : « Qui va payer pour les services additionnels? » Sur ce point, tous s'entendent pour dire que les augmentations de taxes ne sont pas la solution. « Vous pourriez décider de développer de la tarification pour y aller en fonction de l'utilisateur-payeur. Vous avez pris l'habitude de tout mettre sur la taxe foncière. Quant à moi, ça fait depuis 1988 que vous avez le pouvoir de tarification en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et très peu de municipalités utilisent ce pouvoir-là », a déclaré M. Bouchard devant un parterre de représentants municipaux.

L'idée est lancée.